

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 24 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-quatre janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

**PRÉSENTS** : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BERTANA Elisabeth - GRACIETTE Philippe - GREBERT Jean-Yves - LALANNE Frédéric - MANS Philippe - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - THEULE Jean

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : COURALET Catherine - BEAUGRAND Adrien

Date de la convocation : 16.01.2020

Ordre du jour :

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
- Octroi d'une aide aux sinistrés de Serres-Sainte-Marie suite aux intempéries de décembre 2019
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 28 novembre 2019.

**DÉLIBÉRATION N°1**

**PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2020, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2019, non compris les crédits afférents au chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et les opérations d'ordre.

Vu les crédits de 193 684 euros hors compte 16 et opérations d'ordre, prévus en dépenses en section d'investissement de l'exercice précédent,

Vu le besoin de crédits nouveaux avant le vote du budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » ..... + 3 000 €

*- Ouverture de crédits pour l'achat d'une imprimante et pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie.*

Article 2313 « Construction » ..... + 5 000 €

*- Paiement des frais liés au remplacement du moteur du store de la salle des fêtes et travaux de branchement au réseau d'eau potable dans le cadre de l'opération n°46 : Défense extérieure contre l'incendie.*

**PRECISE** que ces dépenses seront reprises sur le budget primitif de l'exercice 2020.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
11	11	0	0

## **DÉLIBÉRATION N°2**

### **OCTROI D'UNE AIDE AUX SINISTRÉS DE SERRES-SAINTE-MARIE SUITE AUX INTEMPERIES DE DECEMBRE 2019**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une aide pour les sinistrés de SERRES-SAINTE-MARIE suite à la tornade du 22 décembre 2019. Les dons sont récoltés par la Commune de SERRES-SAINTE-MARIE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer la somme de 1500 Euros pour les sinistrés de SERRES-SAINTE-MARIE.

**PRECISE** que cette dépense sera versée à la Commune de SERRES-SAINTE-MARIE qui récolte les dons.

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite sur le budget primitif de l'exercice 2020.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
11	11	0	0

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Participation communale aux voyages scolaires des enfants de Labastide-Monréjeau inscrits à l'école élémentaire :**

Jusqu'à maintenant la Commune participait aux voyages des enfants scolarisés au collège et au lycée. Les voyages de l'école élémentaire se déroulent souvent sur plusieurs jours et demandent une participation financière des parents. Le Conseil Municipal demande à se rapprocher de Labastide-Cézéracq pour voir leur position avant de prendre une décision.

### **Réseau d'assainissement collectif :**

Le planning des travaux a été chamboulé. L'information aux habitants n'a pas été faite en amont pour la partie urbanisée du Cami Salié car les travaux ont débuté 6 mois avant la date prévue. La Mairie va renvoyer un courrier aux habitants du quartier rappelant les dates de mise en service du réseau qui déclencheront les délais pour les règlements de la redevance et du branchement.

Dans ce courrier, il sera précisé aussi qu'en cas de difficultés les administrés pourront se rapprocher de la Mairie pour que leur situation soit étudiée au cas par cas. La Mairie se rapprochera aussi du trésorier public pour étudier avec lui les possibilités d'échelonnement des règlements.

Pour la suite des travaux, le Syndicat des 3 Cantons doit fournir un planning précis pour permettre d'informer les administrés le plus tôt possible de l'arrivée du réseau dans leurs quartiers et des modalités financières.

**La présente séance comprend 2 délibérations.**

**Fin de la séance : 20h00**

Affiché le 28/01/2020

Le Maire,

